



LIFEsavers

Mars 2018

Cargill LIFE savers

Chez Cargill, nous pensons que chaque tâche peut être effectuée en toute sécurité et nous nous engageons à ce que tous nos salariés rentrent chaque jour chez eux sains et saufs.

Pour appuyer cet engagement, nous avons fixé un objectif clair : éliminer tous les accidents mortels dans le cadre professionnel. Nous pouvons atteindre cet objectif en œuvrant ensemble pour développer une culture de sécurité. Nous pourrions notamment y parvenir en nous concentrant sur la stratégie LIFE.

La stratégie **Focus on LIFE** (pour l'élimination des blessures invalidantes et des accidents mortels) est conçue pour aider Cargill à atteindre son objectif visant l'absence totale d'accidents mortels en identifiant et en éliminant les dangers mortels découlant des procédures de nos lieux de travail. Elle vise à garantir l'intégrité de nos processus de sécurité en identifiant et en éliminant les facteurs de risque entraînant des blessures graves et mortelles et, si des incidents se produisent, tirer les leçons qui s'imposent pour éviter qu'ils ne se reproduisent.

Pour soutenir Focus on LIFE, nous avons lancé **LIFE savers**, et nous avons défini les comportements et exigences nécessaires pour éviter les blessures graves ou les accidents mortels pour 12 activités à haut risque.

Étant donné que ces comportements sont essentiels pour notre réussite, nous avons élaboré cette brochure qui reprend des informations importantes sur chaque LIFE saver à utiliser comme référence pour mieux sensibiliser et promouvoir les comportements sûrs.

Avec votre soutien, **nous pouvons éliminer les accidents mortels et les blessures graves.**



LIFE savers

1. Véhicules motorisés – Sécurité routière
2. Travaux en hauteur
3. Équipement mobile sous tension
4. Isolation des sources d'énergie par « condamnation/ étiquetage »
5. Travaux électriques
6. Entrée dans un espace confiné
7. Manipulation et stockage des produits vrac
8. Sécurité des autorails
9. Travaux d'excavation et de tranchée
10. Protection de levage et d'arrimage
11. Matières dangereuses
12. Travaux à chaud

Questions réponses LIFEsavers :

Que sont les LIFEsavers ?

Les LIFEsavers, un composant clé de la campagne Focus on LIFE, identifient les principaux dangers et les exigences de sécurité pour garantir cette dernière dans le cadre de 12 activités à haut risque.

Comment les LIFEsavers ont-ils été développés ?

Les 12 LIFEsavers ont été sélectionnés et développés par les responsables EHS (Environment, Health and Safety) dans le monde, représentant la plupart des technologies de processus et des divisions de Cargill.

Nous avons ainsi pu nous assurer que les principaux risques et les exigences minimales requises pour réaliser chaque tâche en toute sécurité ont été correctement définis.

Les LIFEsavers remplacent-ils les règles de nos sites ou les réglementations locales ?

Non, les LIFEsavers ne remplacent ni les règles de sécurité sur site, ni les réglementations locales. Les LIFEsavers sont des outils qui visent à sensibiliser, à identifier les principaux risques et à renforcer les exigences importantes.

Les règlements et les procédures de nos sites locaux fournissent des exigences détaillées en matière de moyen le plus sûr et le plus efficace de réaliser une tâche et spécifient les méthodes exactes à appliquer sur chaque site.

Par exemple, une tâche nécessitera peut-être un permis de travail spécifique du site avec des niveaux définis d'autorisation avant de débiter le travail.

Si les LIFEsavers et les règles de notre site diffèrent, lesquels faut-il suivre ?

Respectez toujours les règles de sécurité de votre site local. Si vous notez des différences, signalez-les aux superviseurs pour qu'ils puissent fournir des éclaircissements et des conseils. Étant donné que nous avons pris le plus grand soin pour nous assurer que les LIFEsavers et les bonnes pratiques reconnues sont alignés et cohérents, il ne devrait pas y avoir de conflits.

Que faire si je ne peux pas respecter l'une des exigences en matière de LIFEsavers ?

Si vous ne pouvez pas respecter l'une des exigences en matière de LIFEsavers, mettez immédiatement fin à la tâche et demandez conseil à votre superviseur. N'oubliez pas notre règlement : « Cargill insiste sur le fait que tout travail, aussi urgent soit-il, doit être réalisé dans des conditions de sécurité. »

Que faire si je constate qu'une personne ne respecte pas les exigences en matière de LIFEsavers ?

Tout le monde est censé respecter les règles de sécurité sur site et les exigences en matière de LIFEsavers. Si vous constatez qu'une personne ne les respecte pas, vous devez impérativement prendre les mesures suivantes pour éviter toute blessure éventuelle :

- Mettez immédiatement fin à l'activité.
- Informez le travailleur de la non-conformité et demandez l'interruption de la tâche jusqu'à ce que toutes les exigences soient respectées.
- Examinez la non-conformité avec votre superviseur pour obtenir des conseils supplémentaires et assurer un suivi.

N'oubliez pas qu'une solide culture de la sécurité implique que nous devons être attentifs à la sécurité des autres.



VÉHICULES MOTORISÉS – SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Portez votre ceinture de sécurité, roulez à une vitesse appropriée, évitez les distractions et ne conduisez jamais avec des facultés affaiblies.



TRAVAUX EN HAUTEUR

Suivez les précautions de sécurité pour les activités où vous risquez de chuter de plus de 1,2 mètre (4 pieds).



ÉQUIPEMENTS MOBILES SOUS TENSION

(à l'exception des grues et des trains)

Seules les personnes formées et autorisées peuvent utiliser des équipements mobiles.



ISOLATION DES SOURCES D'ÉNERGIE PAR « CONDAMNATION/ ÉTIQUETAGE »

Assurez-vous que les équipements ou processus ne sont PAS sous tension avant de commencer à travailler.



TRAVAUX ÉLECTRIQUES

Supposons qu'un équipement est sous tension ; vous ne devez jamais vous exposer à une source d'énergie électrique sans protection.



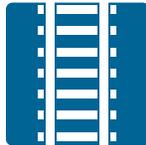
ENTRÉE DANS UN ESPACE CONFINÉ

L'entrée dans un espace confiné requiert toujours un permis de travail.



MANIPULATION ET STOCKAGE DES PRODUITS VRACS

Soyez toujours vigilant quant aux risques d'asphyxie, et suivez les précautions en matière de sécurité et de permis de travail.



SÉCURITÉ DES AUTORAILS

N'utilisez des autorails que lorsque vous avez reçu une formation et une autorisation adéquates. Soyez toujours vigilant avec les autorails en mouvement et maintenez une distance de sécurité appropriée.



TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE TRANCHÉE

Demandez toujours une autorisation avant de commencer l'excavation d'une tranchée ou avant d'y pénétrer.



PROTECTION DE LEVAGE ET D'ARRIMAGE

Vous ne devez jamais monter sur, marcher sous ou vous tenir debout sous des charges suspendues.



MATIÈRES DANGEREUSES

Vous devez toujours avoir à l'esprit les risques liés aux produits chimiques ou substances que vous manipulez et suivre les précautions de sécurité.



TRAVAUX À CHAUD

Les travaux à chaud et de soudage réalisés en dehors des zones prévues à cet effet sont uniquement possibles après obtention d'une autorisation de travail.

Rappel : ces activités LIFEsavers ne sauraient se substituer à la réglementation en vigueur dans le site, la division ou la juridiction.



Portez votre ceinture de sécurité, roulez à une vitesse appropriée, évitez les distractions et ne conduisez jamais avec des facultés affaiblies.

Principaux risques :

- Conduite dangereuse
- Conduite inattentive ou avec facultés affaiblies
- Mauvaises conditions routières
- Visibilité insuffisante
- Autres conducteurs
- Piétons et animaux
- Stabilité et fiabilité du véhicule

Principales exigences :

POUR LES CONDUCTEURS

- Détenez un permis de conduire valable pour le type de véhicule que vous conduisez.
- Portez toujours votre ceinture de sécurité et assurez-vous que tous les passagers portent la leur.
- Portez toujours un casque lorsque vous conduisez une moto ou un véhicule tout terrain.
- Ne conduisez pas sous l'influence d'alcool ou de drogues.
- Évitez les distractions au volant.
- N'utilisez pas de téléphone ou d'appareil portable (y compris les appareils mains libres) en conduisant.
- Arrêtez de rouler en cas de fatigue. Garez-vous à un endroit sûr et reposez-vous.
- Conduisez de manière défensive en respectant les vitesses recommandées et les distances de sécurité. Adaptez votre conduite aux encombrements du trafic, aux conditions routières et aux intempéries.
- Élaborez un plan de route lorsque vous conduisez dans des régions ou zones géographiques qui vous sont inconnues.
- Inspectez votre véhicule et assurez-vous qu'il est toujours en bon état.
- Ne surchargez pas votre véhicule.
- Programmez le GPS avant de partir.

POUR LES PIÉTONS

- Soyez toujours attentif au trafic.
- Utilisez les allées prévues.
- Regardez toujours devant vous. Évitez d'envoyer des messages ou de lire des e-mails en marchant.



Suivez les précautions de sécurité pour les activités où vous risquez de chuter de plus de 1,2 mètre (4 pieds).

Principaux risques :

- Chute d'un toit, de l'accès à un toit, de plateformes, d'échafaudages, de camions, d'autorails, d'échelles, etc.
- Chute dans des ouvertures pratiquées dans le sol, de toits fragiles, de lucarnes, etc.
- Chute de plateformes mobiles, de tables élévatoires à ciseaux, de descenseurs à nacelle, etc.

Principales exigences :

- Évitez de travailler en hauteur, si possible.
- Seules les personnes qualifiées peuvent réaliser des travaux en hauteur.
- Respectez le permis de travaux en hauteur et les exigences de la PJHA pour tous les travaux en hauteur dans le cadre desquels vous risquez de chuter de plus de 1,2 mètre (4 pieds). Ceux-ci incluent les ouvertures dans le sol et dans le mur.
- Utilisez uniquement des EPI et des systèmes de protection contre les chutes certifiés.
- Portez un harnais complet avec un ancrage intégral aux points d'ancrage approuvés.
- Inspectez la protection individuelle contre les chutes avant chaque utilisation.
- Accédez uniquement aux échafaudages inspectés et approuvés par du personnel qualifié.
- Évaluez si les échelles constituent un outil approprié pour réaliser les travaux.
- Fixez les échelles sur un sol ferme, correctement inclinées et attachées. Évitez les lignes électriques aériennes.
- Lors de travaux en hauteur, sécurisez les outils et les équipements pour les empêcher de tomber.
- Couvrez ou barricadez les ouvertures dans le sol et le mur. Un ruban de mise en garde ne peut remplacer des barricades.
- Ne marchez jamais sur le toit d'un bâtiment ou d'un réservoir sans vérifier d'abord son intégrité.
- Suivez les exigences du fabricant lorsque vous utilisez des plateformes de travail mobiles.
- Établissez un plan pour secourir rapidement les personnes tombées ou suspendues.



Seules les personnes formées et autorisées peuvent utiliser des équipements mobiles.

Principaux risques :

- Blessures infligées à autrui suite à un fauchage, une percussion ou un pincement par un équipement mobile en mouvement
- Perte de stabilité ou renversement
- Endommagement de structures et de supports en cas de percussion par un équipement mobile
- Perte de contrôle et de charge lorsque l'équipement se déplace

Principales exigences :

POUR LES CONDUCTEURS

- Seules les personnes formées et autorisées peuvent utiliser des équipements mobiles sous tension.
- Les équipements mobiles sont uniquement utilisés conformément à leur usage prévu.
- Assurez-vous que des inspections préalables sont menées sur tous les équipements mobiles.
- Ne dépassez jamais les vitesses de fonctionnement autorisées.
- Regardez toujours devant vous.
- Suivez impérativement les voies approuvées/indiquées (ou les allées).
- Soyez attentif aux piétons dans et en dehors des allées prévues.
- Utilisez toujours la ceinture de sécurité ou une protection similaire.
- Gardez toutes les parties du corps dans la protection du camion au cours du travail.
- Utilisez uniquement les contrôles depuis la position désignée.
- Gardez toutes les parties du corps dans la cabine et éloignez-les des points de pincement.
- Évitez de vous tenir ou de marcher en dessous d'une charge suspendue ou d'un godet.
- Utilisez des cales de roue, des verrous de porte ou d'autres outils pour empêcher l'équipement de bouger lors du chargement ou du déchargement.
- N'utilisez pas de téléphone portable ou d'autre outil de communication en roulant.

POUR LES PIÉTONS

- Portez toujours un gilet haute visibilité, si nécessaire.
- Empruntez toujours les allées prévues et soyez attentif au trafic des camions, particulièrement près des couloirs et dans les entrepôts.
- Cédez le passage aux équipements mobiles sous tension.
- Évitez de marcher en dessous d'une charge suspendue ou d'un godet.



Assurez-vous que les équipements ou processus ne sont PAS sous tension avant de commencer à travailler.

Principaux risques :

- Happement ou accrochage dans un équipement ou des pièces mobiles
- Démarrage d'équipement et/ou dégagement soudain d'énergie accumulée
- Contact avec des matières dangereuses

Principales exigences :

- Seules les personnes qualifiées peuvent réaliser une condamnation.
- Passez en revue les procédures correspondantes avant d'effectuer la condamnation.
- Ne réalisez aucun travail sans vérifier (essayer de démarrer) que toutes les sources d'énergie sont identifiées, sécurisées, purgées et évacuées à un niveau d'énergie de zéro (par. ex. électrique, mécanique, gravitationnel, hydraulique, pneumatique, chimique, thermique, stocké, radioactif).
- Appliquez des dispositifs de condamnation/étiquetage à toutes les sources d'énergie.
- Toute personne qui réalise des travaux sur les équipements doit appliquer son propre dispositif de condamnation pour garantir un niveau d'énergie de zéro au cours de ces travaux.
- Les verrous s'accompagnent toujours d'une étiquette pour identifier le propriétaire.
- Les procédures de condamnation groupée (par. ex. boîtier de verrouillage) peuvent être utilisées lorsque plusieurs personnes travaillent sur le même équipement ou pour isoler plusieurs sources d'énergie.
- L'équipement de condamnation doit être solide, bien entretenu et adapté à la source d'énergie isolée.



Supposons qu'un équipement est sous tension ; vous ne devez jamais vous exposer à une source d'énergie électrique sans protection.

Principaux risques :

- Décharge électrique/électrocution (par contact direct ou indirect)
- Éclair d'arc électrique/décharge (brûlures graves et autres lésions traumatiques causées par un éclair d'arc électrique/une décharge)

Principales exigences :

- Assurez-vous que les personnes sont qualifiées pour le niveau de travail électrique qu'elles réaliseront.
- Supposez que l'équipement est « sous tension ». Testez toujours les composants électriques avant de les toucher.
- Connaissez les risques électriques de l'équipement sur lequel vous travaillez.
- Installez ou réparez uniquement conformément aux codes locaux et aux exigences légales.
- Ne modifiez jamais l'équipement approuvé ou répertorié.
- Mettez sous tension et condamnez avant de commencer les travaux électriques, dans la mesure du possible.
- Les procédures de travail visant à garantir la sécurité électrique (y compris les procédures de permis électrique, le cas échéant) doivent être suivies pour l'ensemble des diagnostics et des réparations. Les travaux de réparation électriques sous tension doivent être évités.
- Portez un EPI contre les décharges et les arcs électriques correctement classé et sélectionné en fonction du travail et de l'activité exécutés, ainsi que du risque de décharge ou d'arc électrique.
- Limitez l'accès aux locaux électriques pour interdire l'accès au personnel non qualifié.
- Utilisez des prises de disjoncteurs de fuite de terre (GFCI) ou de disjoncteurs différentiels résiduels (RCD) portables pour les outils et les équipements mobiles.
- Inspectez les équipements, les câbles d'alimentation et les prises pour détecter tout dommage avant chaque utilisation.



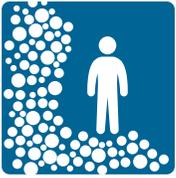
L'entrée dans un espace confiné requiert toujours un permis de travail.

Principaux risques :

- Conditions atmosphériques (taux d'oxygène élevé/faible, gaz toxiques et explosibles, radiation, température/pression)
- Contact avec des produits chimiques dangereux, ensevelissement sous des produits, pièces mobiles, électrocution, etc.
- Mobilité et secours restreints (happement, visibilité, espace et accès réduits)
- Risques découlant du travail réalisé (par ex., soudage, nettoyage, etc.)

Principales exigences :

- Éliminez si possible la nécessité d'entrer dans un espace confiné.
- L'accès aux espaces confinés DOIT être autorisé par un permis.
- Seules les personnes autorisées peuvent approuver l'entrée.
- Seuls les travailleurs qualifiés peuvent accéder à un espace confiné.
- Avant toute entrée, une évaluation des risques est effectuée et les contrôles des risques sont identifiés.
- Tous les contrôles des risques, y compris l'isolation des moteurs, des conduites, des convoyeurs, etc. doivent être effectués avant toute entrée.
- Des tests atmosphériques à l'aide d'un compteur calibré sont réalisés avant l'octroi de l'autorisation d'entrée et une surveillance est assurée tout au long de la durée du travail.
- La ventilation est contrôlée avant toute entrée et est maintenue à un niveau adéquat après l'entrée.
- Un assistant de sécurité est présent en permanence au cours de l'intervention. Il assure la communication avec les personnes entrantes et peut demander l'intervention d'urgence des secours, si nécessaire.
- Les procédures d'urgence et de secours doivent être planifiées et revues avant toute entrée pour garantir une intervention rapide des secours dans l'espace confiné.



Soyez toujours vigilant quant aux risques d'asphyxie, et suivez les précautions en matière de sécurité et de permis de travail.

Principaux risques :

ENSEVELISSEMENT DÛ AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Écroulements de piles de produit
- Équipement de déversement et de remplissage
- Piétinement de produits durant le déversement souterrain
- Flux de produit aux points de déchargement

Principales exigences :

- L'accès aux zones réservées aux produits vrac est contrôlé.
- Des panneaux sont utilisés pour identifier toutes les zones réservées aux produits vrac et les risques associés.
- Seules les personnes qualifiées sont autorisées à entrer dans les zones renfermant des produits vrac.
- Toutes les procédures d'octroi de permis pour l'entrée dans les zones de stockage de produits vrac ou les espaces confinés renfermant de tels produits doivent être suivies à la lettre.
- Des zones sûres sont définies pour les tâches à effectuer dans des entrepôts de produits vrac.
- Ne marchez jamais à proximité de piles de produit présentant des versants ou des angles d'inclinaison anormaux. Maintenez une distance supérieure ou égale à 1,5 fois la hauteur de la pile de produit.
- Les véhicules et les équipements mobiles utilisés dans les entrepôts de produits vrac doivent être conçus pour protéger les opérateurs contre tout ensevelissement.
- Lors du chargement des camions dans les entrepôts de produits vrac, les conducteurs doivent rester dans la cabine.
- Ne marchez jamais sur des produits vrac pour en faciliter l'écoulement.
- Ne vous tenez jamais debout sur des produits vrac qui s'écoulent.
- Toutes les entrées dans la cale d'un bateau ou d'une barge sont effectuées conformément aux procédures du site concernant la cale d'un navire/d'une barge.
- Les procédures d'urgence liées à la manutention et au stockage de produits vrac sont incluses au plan d'action d'urgence du site.



N'utilisez des autorails que lorsque vous avez reçu une formation et une autorisation adéquates. Soyez toujours vigilant avec les autorails en mouvement et maintenez une distance de sécurité appropriée.

Principaux risques :

- Contact direct avec les personnes ou les véhicules lors de déplacements d'autorails sur le site
- Collisions et déraillements d'autorails dus à une mauvaise manœuvre ou au déplacement incontrôlé des autorails

Principales exigences :

- N'utilisez des autorails que lorsque vous avez reçu une formation et une autorisation adéquates.
- Suivez toujours les règles et procédures relatives à l'accès aux autorails et à leur utilisation.
- Garantisiez toujours la visibilité de la locomotive lors du déplacement d'autorails sur le site.
- Si vous faites office d'observateur, placez-vous toujours dans une zone sûre.
- Les personnes impliquées dans le déplacement d'un autorail doivent porter des vêtements haute visibilité.
- Établissez des procédures de communication avec les fournisseurs de services ferroviaires pour garantir l'application de procédures de sécurité lorsque des autorails sont déplacés sur le site.
- Les voies doivent être isolées de tout autre autorail en mouvement lors du chargement, déchargement, nettoyage des autorails, ou lorsque les voies sont en réparation.
- Assurez-vous que des inspections préalables sont menées sur tous les équipements mobiles sur les rails.
- Vérifiez que les voies sont libres de tout équipement (ou structure), et vérifiez les voies adjacentes.
- Faites part de vos préoccupations concernant les voies, les aiguillages ou les équipements mobiles sur rails à votre superviseur.

POUR LES PIÉTONS :

- Portez toujours un gilet haute visibilité, si nécessaire.
- Empruntez toujours les allées prévues et soyez attentif au trafic des autorails ou aux lumières et alarmes qui signalent le déplacement d'un autorail.
- Lorsque vous traversez les voies devant des autorails à l'arrêt, maintenez toujours une distance de sécurité.



Demandez toujours une autorisation avant de commencer l'excavation d'une tranchée ou avant d'y pénétrer.

Principaux risques :

- Contact avec des fils électriques, des tuyaux pour produits chimiques, etc. au cours des travaux d'excavation
- Ensevelissement dû à l'effondrement de la tranchée au cours des travaux

Principales exigences :

AU COURS DES TRAVAUX D'EXCAVATION :

- Une autorisation est requise avant de débiter une excavation (> 50 cm de profondeur)
- Une inspection du site de travail est menée pour identifier les câbles électriques, les pipelines de produits chimiques et de gaz, les conduites d'égout, les câbles de communication, les citernes, etc.
- Les exigences en matière d'étalement, de protection ou d'aménagement de talus adéquates sont définies et supervisées par une personne techniquement compétente.

AU COURS DES TRAVAUX DE TRANCÉE :

- L'entrée dans des tranchées (> 1,2 m de profondeur) doit être approuvée par une personne autorisée.
- Seules les personnes qualifiées sont autorisées à approcher d'une tranchée ou à y accéder.
- Utilisez les permis de travail adéquats (ex. : excavation, espaces confinés) tels que définis par l'entreprise.
- Évaluez les risques liés aux atmosphères dangereuses (par. ex. H₂S) et établissez des contrôles.
- La stabilité de l'excavation et des étalements est évaluée chaque jour avant d'autoriser l'entrée. Une attention spéciale est requise en cas d'évolution des conditions météorologiques (pluie, gel, dégel, etc.).
- Un accès et une évacuation sûrs sont garantis sur le site d'excavation.
- Utilisez des barrières ou d'autres moyens pour contrôler l'accès aux tranchées.
- Les machines et déblais sont maintenus à 1 m du bord.
- Gérez la circulation près de la tranchée, isolez la zone d'excavation (utilisez des barrières physiques, si possible).



Vous ne devez jamais monter sur, marcher sous ou vous tenir debout sous des charges suspendues.

Principaux risques :

- Chute de charges due à un mauvais arrimage ou à la rupture de chaînes, d'élingues, de boulons de levage, etc.
- Chute de la grue en raison du vent, d'un sol instable, d'une surcharge
- Charges oscillantes en raison du vent, de mouvements incontrôlés, etc.

Principales exigences :

- Vous ne devez jamais marcher ou vous tenir sous une charge suspendue, ou être dans la ligne de mire d'une telle charge.
- Ne grimpez jamais sur une charge suspendue.
- Les zones de levage dans lesquelles des travaux aériens sont effectués ont été clairement désignées et sécurisées pour empêcher tout accès non autorisé.
- Les opérateurs de grue, les gréeurs et les aiguilleurs sont qualifiés ou autorisés.
- Respectez toutes les exigences liées aux opérations de levage, y compris les élévateurs autorisés désignés.
- Assurez l'évaluation des risques et l'élaboration d'un plan de levage et d'arrimage pour l'opération par une personne techniquement compétente.
- Vérifiez que le poids de la charge est connu et que l'élévateur est clairement dans la plage de travail sûre pour l'équipement utilisé.
- Tous les équipements de levage, y compris les élingues et les étriers sont inspectés et fonctionnent bien avant l'utilisation.
- N'utilisez jamais de dispositifs ou d'équipements de levage artisanaux, non certifiés ou endommagés.
- Assurez-vous que l'espace adéquat, les conditions au sol appropriées et le déploiement correct des balanciers sont assurés à l'emplacement de la grue.
- Gardez une ligne de vue lors des travaux à proximité de lignes électriques.



Vous devez toujours avoir à l'esprit les risques liés aux produits chimiques ou substances que vous manipulez et suivre les précautions de sécurité.

Principaux risques :

- Exposition à des matières dangereuses lors de la manipulation. Sont notamment inclus : Matériaux inflammables, explosifs, corrosifs, pression et températures extrêmes, toxiques, matières radioactives, risques biologiques, substances cancérigènes, etc.

Principales exigences :

- Seules les personnes qualifiées sont autorisées à travailler avec des matières dangereuses.
- Connaissiez les risques liés à l'ensemble des produits chimiques et des matières avec lesquels vous travaillez.
- Consultez toujours les fiches de données de sécurité, les étiquettes et les autres informations sur la sécurité des produits avant de réaliser les tâches.
- Suivez toutes les procédures en matière d'opérations, de manipulation des matières et de sécurité au travail.
- Portez l'EPI adéquat désigné pour la tâche réalisée et la matière dangereuse avec laquelle vous travaillez.
- Respectez toutes les exigences en matière de permis et d'isolation lorsque vous effectuez des ruptures de canalisation, des déchargements de produits chimiques ou toute autre opération essentielle à la sécurité.
- Identifiez toujours les incompatibilités potentielles avant de mélanger les produits chimiques ou de les stocker l'un à côté de l'autre.
- Assurez-vous que tous les conteneurs primaires et secondaires de produits chimiques sont correctement étiquetés.
- Manipulez les produits chimiques uniquement dans les zones désignées, en assurant le confinement approprié.
- Suivez les procédures d'intervention en cas de déversement approuvées, le cas échéant.
- Signalez immédiatement tout déversement ou toute perte de confinement à votre superviseur.



Les travaux à chaud et de soudage réalisés en dehors des zones prévues à cet effet sont uniquement possibles après obtention d'une autorisation de travail.

Principaux risques :

- Incendie et explosion dus aux travaux à chaud
- Risques pour la santé liés aux fumées et autres matières générées par les travaux à chaud
- Lésions oculaires dues aux rayons ultraviolets ou aux particules générées par les travaux à chaud

Principales exigences :

- Tous les travaux à chaud (comme le soudage, le découpage, le meulage, le forage, etc.) qui ne sont pas menés dans des zones de soudage ou de travaux à chaud désignées DOIVENT être autorisés par un permis.
- Seules les personnes autorisées peuvent approuver les travaux à chaud.
- Les soudeurs doivent être qualifiés pour comprendre les risques liés au soudage et à l'environnement de travail.
- Assurez-vous d'examiner l'évaluation des risques et de mettre en place toutes les mesures de contrôle nécessaires.
- Assurez-vous qu'aucun matériau combustible et qu'aucun liquide ou gaz inflammable ne se trouve dans la zone.
- Assurez-vous que les matériaux combustibles impossibles à déplacer sont entièrement recouverts d'un matériau non combustible approprié.
- Le cas échéant, l'isolement des points de détection d'incendie/de fumée automatiques peut uniquement être réalisé immédiatement avant le début des travaux et remis sous tension une fois les travaux terminés.
- L'équipement de soudage doit être adapté à l'environnement de travail et inspecté avant toute utilisation. Assurez-vous que les bouteilles de gaz de soudure sont sécurisées.
- Mettez en place une protection-incendie en respectant les exigences liées au permis.

UNE FOIS LES TRAVAUX À CHAUD TERMINÉS :

- Maintenez la protection-incendie conformément aux exigences liées au permis afin de vous assurer qu'aucune source de chaleur ne dégage de la fumée.
- Une fois les travaux à chaud terminés, les points de détection d'incendie/de fumée automatiques sont immédiatement rétablis.
- Vérifiez que les zones adjacentes qui sont susceptibles d'avoir été affectées par la chaleur transférée ou conduite sont sûres.

